

EXTRAIT
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 1 octobre 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président
Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) : Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY

Excusé(s) : Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Philippe MEYER

Absent(s) : Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Cécile DELATTRE

Rapporteur : Madame Nathalie ERNST

N° CP/2018/288 - 52010 - Construction, restructuration et gros entretien des collèges publics
Proposition de protocoles transactionnels à conclure avec la société EUROVIA, le bureau d'études SBE Ingénierie et la compagnie d'assurances AXA FRANCE dans le cadre d'un litige relatif aux travaux du puits canadien de l'opération de construction du collège "du Torenberg" de HEILIGENSTEIN

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'accepter l'indemnité d'un montant de 103 507,23 € à verser par EUROVIA au Département du Bas-Rhin, au titre du préjudice subi en raison du non fonctionnement du puits canadien ;
- d'accepter de payer le montant de 33 395,53 € TTC à la société EUROVIA, dû au titre de son marché n°07K010 et valant Décompte Général Définitif ;
- d'accepter l'indemnité d'un montant de 100 790,10 € à verser au Département du Bas-Rhin, par le bureau d'études SBE Ingénierie et son assureur AXA France IARD, au titre du préjudice subi en raison du non fonctionnement du puits canadien ;
- d'approuver les termes des projets de protocoles transactionnels, joints à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la société EUROVIA, le bureau d'études SBE Ingénierie et la compagnie d'assurances AXA FRANCE et autorise son président à les signer.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20181001-lmc1120700-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 05/10/18